

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accès aux soins des personnes étrangères vulnérables :

61 organisations tirent la sonnette d'alarme. Le Gouvernement n'entend pas.

Paris, le 18 décembre 2019

61 organisations interpellent aujourd'hui Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, alors que le Gouvernement s'attache à restreindre l'accès aux droits et aux soins des personnes étrangères vulnérables. Après avoir soutenu la pétition des médecins ayant recueilli 6000 signatures<sup>1</sup>, les associations de terrain et les organisations de professionnels·les de santé alertent à nouveau sur les conséquences graves de cette politique, représentant un recul sans précédent pour les droits des étrangers·ères et la santé publique en France. Ces décisions transformeront encore un peu plus l'accès aux soins en un parcours du combattant et feront peser une pression supplémentaire sur les équipes hospitalières, les centres de santé associatifs, les caisses d'assurance maladie et les finances publiques. À ce jour, aucune réponse adaptée n'a été apportée pour anticiper ces bouleversements. C'est pourquoi nos organisations renouvellent leur appel à ne pas déstabiliser l'insertion déjà fragile des personnes étrangères et à ne pas affaiblir le travail des professionnels·lles de santé et du médico-social.

## Des mesures qui entraîneront davantage de retards et de renoncements aux soins

61 organisations ont alerté la ministre sur les conséquences dangereuses des mesures annoncées lors du comité interministériel sur l'immigration et l'intégration. Parmi ces annonces, le Gouvernement prévoit en effet :

- d'imposer un délai de trois mois avant l'accès à la sécurité sociale pour les demandeurs·ses d'asile ;
- de repousser de trois mois supplémentaires l'accès à l'Aide médicale d'État (AME) pour les personnes sans-papiers entrées en France avec un visa ;
- et, pour les étrangers·ères titulaires d'un titre de séjour précaire, de restreindre à six mois voire de supprimer le délai de maintien des droits à l'Assurance maladie (qui est d'un an actuellement).

Inévitablement, cette réforme conduira à des renoncements et à des retards de soins pour des centaines de milliers de personnes, y compris pour plus de 800 000 personnes étrangères en séjour légal<sup>2</sup>. Privées d'accès aux soins préventifs et curatifs précoces, des personnes en situation de précarité consulteront aux urgences, ou attendront l'aggravation de leur état de santé, pour devoir *in fine* se rendre à l'hôpital. Concrètement, ces prises en charge plus nombreuses et à un stade plus avancé s'imposeront aux équipes des hôpitaux, en particulier des urgences et des PASS déjà saturées, mais aussi aux centres de santé associatifs et établissements médico-sociaux. Ces décisions vont ainsi accroître considérablement les coûts humains et financiers du système de santé, tel que cela a été démontré dans d'autres pays européens.

## Face à la pression supplémentaire exercée sur l'hôpital, le Gouvernement ne prévoit rien

Nos organisations interrogent la ministre sur les conséquences de cette politique pour les professionnels·les de santé et du médico-social :

- Comment les professionnels·lles de santé pourront-ils assurer l'accès aux soins et la continuité des soins de ces personnes, si leurs droits peuvent être remis en cause d'un jour à l'autre, sans préavis ?
- Comment soigner les personnes dont les droits à l'Assurance maladie seront coupés, mais qui seront interdites d'AME pendant une durée d'au moins trois mois, dans l'attente d'une éventuelle régularisation ?
- Quelles instructions seront données par la ministre de la Santé aux soignants·es et aux établissements hospitaliers pour préserver dans toutes les situations la délivrance des soins nécessaires ?

L'analyse de ces mesures suscite de nombreuses inquiétudes : elles s'avèrent néfastes pour la santé des personnes étrangères vulnérables, pour les équipes hospitalières, les professionnels·lles de santé et du médico-social et les caisses de sécurité sociale.

---

Aides : Adèle Simon - [asimon@aides.org](mailto:asimon@aides.org) - 06 98 68 01 68

La Cimade : Rafael Flichman - [rafael.flichman@lacimade.org](mailto:rafael.flichman@lacimade.org) - 06 42 15 77 14

Comede: Matthieu Humez - [matthieu.humez@comede.org](mailto:matthieu.humez@comede.org) - 06 77 36 48 63

Médecins du Monde : Insaf Rezagui - [insaf.rezagui@medecinsdumonde.net](mailto:insaf.rezagui@medecinsdumonde.net) - 06 09 17 35 59

---

<sup>1</sup> Pétition « Dr Buzyn, nous refusons de choisir qui soigner ! »

<sup>2</sup> Etrangers titulaires d'un titre de séjour d'une durée inférieure ou égale à un an. Source : Ministère de l'Intérieur (2016)

## Organisations signataires :

- **ACAT**, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
- **ACTIF Santé**
- **Actions Traitements**
- **Act Up-Paris**
- **AFVS**, Association des Familles Victimes de Saturnisme
- **Aides**
- **APH**, Intersyndicale Action Praticiens Hôpital
- **ARCAT/Le Kiosque**
- **ARDHIS**, Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour
- **ASPMP**, Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu pénitentiaire
- **La Case de Santé**
- **CATRED**, le Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits
- **CEDETIM**, Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale
- **Centre Primo Levi**
- **CFDA**, Coordination Française pour le Droit d'Asile
- **La Cimade**
- **Collectif Inter Urgences**
- **Comede**, le Comité pour la santé des exilé·e·s
- **COMeGAS**, le Collectif des Médecins généralistes pour l'accès aux soins
- **Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité**
- **Créteil Solidarité**
- **Dom'Asile**
- **Droits d'Urgence**
- **Elena France**, Association des avocats du droit d'asile.
- **Emmaüs France**
- **Fasti**
- **FAS**, Fédération des Acteurs de la Solidarité
- **Fédération Française de Psychiatrie**
- **FTCR**, Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives
- **G.A.S**, Groupe Accueil et Solidarité
- **Gisti**
- **INDECOSA - CGT**, Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés
- **JRS France**, Jesuit Refugee Service
- **Ligue des droits de l'homme**
- **Médecins du Monde**
- **Médecins sans Frontières**
- **MG France**
- **Migrations Santé Alsace**
- **MRAP**, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
- **ODSE**, Observatoire du droit à la santé des étrangers
- **OTMeds**, Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament
- **Organisation de Femmes Egalité**
- **Osiris**, association de soutien thérapeutique aux victimes de torture et de répression politique
- **Le Planning Familial**
- **REAGJIR**, Regroupement autonome des généralistes jeunes installés et remplaçants
- **Réseau Louis Guilloux**
- **Réseau RVH77Sud**
- **Secours Catholique-Caritas France**
- **SFLS**, Société Française de Lutte contre le Sida
- **SFSP**, Société Française de Santé Publique
- **Sidaction**
- **SIP**, Société de l'information psychiatrique
- **SMG**, Syndicat de la Médecine Générale
- **SNJMG**, Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes
- **Sol En Si**, Solidarité Enfants Sida
- **Solidarité Sida**
- **SOS Hépatites**
- **SPH**, Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux
- **SPILF**, Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française
- **Uniopss**, Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux
- **Association Watizat**